



BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VÉHICULES (OPTION VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER)

BAC Pro Maintenance des véhicules (option véhicules de transport routier)



LE MÉTIER

Le véhicule industriel est l'outil de travail des entreprises de transports de personnes et de marchandises.

Sa technologie, en constante évolution, exige un personnel performant pour sa maintenance. Dans ce contexte, le BAC Pro Maintenance des véhicules (option véhicules de transport routier) permet d'accéder à des postes :

- En concession de marque : metteur au point, chef d'atelier, responsable S.A.V. ;
- En atelier intégré dans une entreprise de transport : chef d'atelier, responsable de parc, encadrement du personnel de maintenance.

SECTEUR
Transport

NIVEAU DE SORTIE
BAC

FILIÈRE
Formation initiale

BAC PRO MAINTENANCE DES VÉHICULES (OPTION VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER)

La formation **BAC Pro Maintenance des véhicules (option véhicules de transport routier)**, diplôme d'État, par la voie de l'apprentissage, se déroule en **alternance sur 2 ou 3 ans** au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et en entreprise.

► QUALITÉS REQUISES

- Vous devez faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse et être un bon gestionnaire.

► CONDITIONS D'ADMISSION

- BAC pro 3 ans : niveau fin de 3^e / Brevet des collèges.
- BAC pro 2 ans : titulaire d'un CAP dans le domaine professionnel.

► PROGRAMME

- **Enseignement général**
 - Expression française.
 - Histoire-Géographie.
 - Langue vivante.
 - Arts appliqués.
 - Éducation physique et sportive.
- **Enseignement professionnel**
 - Mathématiques.
 - Sciences physiques.
 - Économie-Gestion.
 - Technologie.
 - Travaux pratiques.
 - Analyse.
 - Mécanique appliquée.
 - Informatique.
 - Prévention-Santé-Environnement.

AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Vous recevez une solide formation théorique et pratique, sanctionnée par un diplôme de l'Éducation Nationale.
- Vous mettez cet enseignement directement en application dans une entreprise, accompagné par un maître d'apprentissage.
- Vous bénéficiez d'un contrat de travail en CDD ou en CDI, êtes salarié par l'entreprise tout au long de votre apprentissage et exonéré de charges salariales.
- Votre période d'apprentissage est comptabilisée pour votre retraite.
- Vous pouvez obtenir une aide financière du Conseil Régional pour vos frais de transport, d'hébergement et de restauration.
- Vous bénéficiez d'une carte nationale d'apprenti qui vous apporte les avantages d'un étudiant.
- Vous devenez opérationnel et rapidement intégré dans la profession dès l'obtention du diplôme.

CFA dispensant la formation

ILE-DE-FRANCE

CFATL
43, rue du Général de Gaulle
BP 51
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. 01 34 94 27 27

SIÈGE SOCIAL : 46 AVENUE DE VILLIERS
75847 PARIS CEDEX 17
TÉL : 01 42 12 50 50 - FAX : 01 42 12 50 10
WWW.AFTRAL.COM

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique